



Commune de Néoules
Var 83136

CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 2 novembre 2011 à 18H00
Compte-rendu de la séance

Présents : M. A. GUIOL, M. P. LAUGIER, MME R. SKRIBLAK, M. J. ELIE, M. C LACOMBE, M. J.P. DAZIANO, MME A. BOSSEZ, MME I. GATTI, M. J.C. DOUMENC, M. G. ARNAUD, M. R. ACCUSANO, MME N. LEBON.

Pouvoir : M. C. RYSER pouvoir à M. A. GUIOL
MME H. CHARLES pouvoir à MME R. SKRIBLAK

Excusé : M. R GRISOLLE, M. C. SERRET, MME R. AVELINE, M.C. BICHAUD.

- Appel des Membres du Conseil
- Désignation du Secrétaire de séance : Madame Ariane BOSSEZ
- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2011.

Avis favorable à l'unanimité.

1. Décision de Monsieur le Maire prises par Délégation du Conseil Municipal : Article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Décision n° 7 du 17 octobre 2011 : Décision d'attribution du MAPA de l'aménagement de la Place Fontvieille à l'Entreprise T.P. Réalisations.

2. Représentant de la Commune à la Société Publique Locale « Ingénierie 83 » : Confirmation du Conseil Municipal.

Désignation de M. Pascal LAUGIER pour représenter la Commune à la Société Publique Locale « Ingénierie 83 ».

Avis favorable à l'unanimité.

FINANCES

3. Budget de la Commune : Décision Modificative n°4 M14 des Sections « Fonctionnement » et « Investissement »

L'évolution des besoins en termes de Fonctionnement et d'Investissement depuis l'élaboration du Budget Primitif voté en avril 2011, nécessite d'adapter le montant des Opérations ou des Chapitres définis dans les tableaux ci-après.

En cette fin d'exercice, il convient de réajuster le montant mis aux chapitres 012 et 014 en section de fonctionnement pour palier notamment le financement des remplacements du personnel absent, en arrêt maladie.

Il conviendra également d'effectuer une régularisation d'imputation budgétaire par des écritures d'ordre.

Il est proposé, en investissement, de réajuster le montant des opérations d'acquisitions foncières en conséquence.

Tableau de Décisions Modificatives : DM4 M14 – CM 02/11/2011

FONCTIONNEMENT				
Article – Chapitre - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
6411 Chapitre 012 Rémunération Personnel	40 000,00			
739116 Chapitre 014 FNGIR	2 100,00			
6554 Chapitre 65 Organisme de regroupés		10 000,00		
6711 Chapitre 67 Intérêts moratoires		2 100,00		
Chapitre 022 Dépenses imprévues		15 000,00		
023 Virement à la Section d'investissement		15 000,00		
TOTAL	42 100,00	42 100,00		

INVESTISSEMENT				
Article-Opération- Désignation	Dépenses		Recettes	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
2111 Opération 140 Acquisitions Foncières		15 000,00		
021 Virement de la Section de Fonctionnement				15 000,00
TOTAL		15 000,00		15 000,00

Avis favorable à l'unanimité.

4. Budget de l'Eau et de l'Assainissement : Décision Modificative n°1 Section « Exploitation » et « Investissement »

L'évolution des besoins en termes d'Exploitation et d'Investissement depuis l'élaboration du Budget Primitif voté en avril 2011, nécessite d'adapter le montant des Opérations ou des Chapitres définis dans les tableaux ci-après, il est proposé de créer le programme d'adduction d'eau Chemin de la Grande Muraille.

Tableau de Décisions Modificatives : DM1 M49 – CM 02/11/2011

INVESTISSEMENT				
Article-Opération-Désignation	Dépenses		Recettes	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
2315 Opération 1103 Adduction d'Eau Chemin de Canséquier		8 000,00		
2315 Opération 1105 Adduction d'Eau Chemin de la Grande Muraille	8 000,00			
TOTAL	8 000,00	8 000,00		

EXPLOITATION				
Article-Opération-Désignation	Dépenses		Recettes	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
617 Chapitre 011 Etudes et Recherches		2 000,00		
673 Chapitre 67 Titre annulé	2 000,00			
TOTAL	2 000,00	2 000,00		

Avis favorable à l'unanimité.

5. Concours du Receveur Municipal – attribution d'indemnité.

Les membres du Conseil votent l'attribution d'une indemnité de conseil et de budget au Receveur Municipal. Cette indemnité est calculée selon les bases définies par arrêté ministériel, le taux est fixé 100 %, soit environ 600 € brut pour l'année 2011.

Avis favorable à l'unanimité.

6. Attribution d'une participation financière exceptionnelle à l'association « Chemins Pluriels » pour l'organisation du festival de musique du Monde.
Notre partenariat avec cette association et la subvention versée en avril dernier nous permettent d'instruire cette demande favorablement au regard de l'impact de ce festival pour notre village. Une subvention exceptionnelle de 5 000.00 € leur est accordée, destinée à les accompagner dans leur action et de préparer la prochaine édition 2012.
Le montant sera considéré comme un paramètre de discussion lors de la préparation budgétaire 2012. Le Conseil vote favorablement cette proposition.

Avis favorable à l'unanimité.

7. Attribution d'une subvention à l'association « Jours de Fêtes à Néoules » pour l'organisation du Marché de Noël.
Une équipe de bénévoles qui reprend l'Association « Jours de Fête à NEOULES » a sollicité auprès de la Commune une subvention de 1000,00 € de manière à assurer le prochain Marché de Noël. Le Conseil Municipal vote favorablement cette proposition.

Avis favorable à l'unanimité.

8. Autorisation de signature de la Convention avec l'Ecole de Musique du Val d'Issole sise à Garéoult.
L'Ecole de Musique du Val d'Issole dans le cadre de son activité sollicite auprès de la Commune une participation financière d'un montant de 75 € pour chacun des 17 élèves Néoulais inscrits en 2011, soit 1 275 €.
Le Conseil vote cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention.

Avis favorable à l'unanimité.

9. Acquisition de parcelles sises Quartier Font Gayaou.
Il est proposé à La Commune d'acquérir les parcelles 552 et 553, sises Quartier Font Gayaou et contigües au Parc communal desservi par le pont de bois piétonnier réalisé sur proposition du Conseil Municipal des Enfants et construit par le SIVU de la Loube.
Le Conseil Municipal reporte ce point dans l'attente d'une offre du vendeur.

PERSONNEL

10. Création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine territorial 1^{ère} classe à Temps Complet
Un agent remplit les conditions d'avancement de grade suite à la réussite d'un examen professionnel.
Le Conseil Municipal vote la création d'un poste de d'Adjoint du Patrimoine 1^{ère} classe à Temps Complet.

Avis favorable à l'unanimité.

11. Prime de fin d'année 2011 attribuée au Personnel Communal.
Le Conseil Municipal approuve la reconduction pour l'année 2011 du versement de la Prime de fin d'année attribuée à tout le personnel communal et fixe son montant brut à 750 € ; les conditions d'attribution restent identiques aux années précédentes.

Avis favorable à l'unanimité.

12. Fête de fin d'année 2011 des enfants du Personnel Communal.
Le Conseil Municipal approuve la reconduction aux mêmes conditions de l'organisation de l'Arbre de Noël des enfants du personnel communal âgés de 0 à 18 ans, pour un montant de 40 € par enfant.

Avis favorable à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

13. Fête de fin d'année 2011 et arbre de Noël des enfants scolarisés à Néoules.

Le Conseil Municipal approuve la reconduction aux mêmes conditions l'organisation de l'Arbre de Noël des enfants du groupe scolaire Blaise PASCAL pour un montant de 15 € par enfant.

Avis favorable à l'unanimité.

14. Fête de fin d'année 2011 des personnes âgées de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve la reconduction de l'organisation d'une Journée d'Animation de Fin d'Année pour les personnes âgées de la Commune. Les modalités d'organisation seront confiées comme chaque année au Conseil d'Administration du CCAS.

Avis favorable à l'unanimité.

15. Changement mode de Gestion de la Crèche Lei Moussis.

La Commune expose aux membres du Conseil que la gestion d'une structure multi-accueil pour enfants peut revêtir plusieurs formes : les Crèches Parentales, en gestion Déléguée ou Conventionnée, sous forme associative et la gestion en Régie dite Crèche Municipale.

Compte tenu des dernières évolutions législatives, du fait de passer notre capacité d'accueil de 20 à 24 enfants et du fait que les compétences spécialisées et d'encadrement de cette discipline se trouvent le plus souvent sous statut de la fonction publique, le Conseil approuve le changement du mode de gestion de notre structure assurée aujourd'hui en Crèche Parentale et décide de migrer vers la formule en Régie Municipale.

Avis favorable à l'unanimité.

16. Tarifs de la participation famille : Périscolaires et Ateliers d'expression.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle grille des tarifs de la périscolaire, les « Copains d'abord » et les tarifs des Ateliers d'Expression, avec les autres animations du secteur Jeunesse, qui prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

- Périscolaire

	INSCRITS	TARIFS 2011	TARIFS 2012
MATIN Tarif forfaitaire	1 enfant	1,60 €	1,50 €
	2 enfants	1,30 € / enfant	1,20 € / enfant
	3 enfants et plus	1,10 € / enfant	1,00 € / enfant
APRES-MIDI Tarif horaire	1 enfant	1h ou moins : 1,60 € Passé 1h : 3,20 €	1h ou moins : 1,50 € Passé 1h : 3,00 €
	2 enfants	1h ou moins : 1,30 € Passé 1h : 2,60 € / enfant	1h ou moins : 1,20 € Passé 1h : 2,40 € / enfant
	3 enfants et plus	1h ou moins : 1,10 € Passé 1h : 2,20 € / enfant	1h ou moins : 1,00 € Passé 1h : 2,00 € / enfant

- Ateliers d'Expression

JOURS	HORAIRES	TARIFS 2011	TARIFS 2012
Mardi	17h00 – 18h00	1,60 €	1,50 €
Mercredi	15h30 – 17h30	3,20 €	3,00 €
vendredi	17h00 – 18h00	1,60 €	1,50 €

Avis favorable à l'unanimité.

INTERCOMMUNAUTE

17. Désignation d'un suppléant au S.I.V.U de La Loube.

Le Conseil Municipal désigne M. C RYSER suppléant pour assurer le remplacement de Simon DAROK appelé à poursuivre sa vie sous d'autres cieux.

Avis favorable à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

18. Agenda 21 : Désignation au Comité de Pilotage

Un Comité de Pilotage spécifique a été créé pour suivre l'avancement et le bon déroulement de la démarche Agenda 21. Il convient de désigner 3 élus pour participer à ce Comité de Pilotage.

Le Conseil Municipal désigne les représentants suivants : M. R ACCUSANO, M. C. LACOMBE et M. C. RYSER.

Avis favorable à l'unanimité.

19. Renouvellement de la Convention du Comité de secteur avec la Conseil Général.

Le Conseil approuve le renouvellement de la Convention initialement signée avec le Conseil Général visant à nous accompagner dans une démarche de prévention contre les incendies, notamment en établissant un suivi cartographique des propriétés débroussaillées et en y ajoutant le suivi du débroussaillage réglementaire de part et d'autre des chemins de la Commune et des voies d'accès privées.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette Convention de prolongation.

20. Création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile

Le Conseil Municipal approuve la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile « RCSC ». L'objectif est de pouvoir disposer d'un groupe de bénévoles afin de constituer une équipe d'intervenants susceptible d'organiser les secours en cas de sinistre sur la Commune, en partenariat avec le CCFF.

Avis favorable à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 19h35.

Vu par nous, Maire de la Commune de NEOULES, pour être affiché le 4 novembre 2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Néoules, le 4 novembre 2011.

Le Maire
André GUIOL